



DIRRB. CaE/00.09-09/22.209

Formulaire destiné aux auteurs de signalement

1. Fondements juridiques

Le présent formulaire vise à transposer partiellement la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (auteurs de signalement). Il s'applique à la Communauté germanophone dans le cadre de ses compétences, conformément au décret du 21 février 2022 établissant différents instruments relatifs à la gestion des informations et des réclamations en Communauté germanophone.

2. Auteur de signalement

Civilité :
Nom : *
Prénom : *

Adresse

Rue : *
Numéro : *
Code postal : *
Localité : *

Données de contact

Téléphone :
Adresse électronique :

3. Champ d'application

La violation du droit de l'Union européenne qui concerne une compétence de la Communauté germanophone se rapporte :

(veuillez cocher les cases correspondantes, plusieurs réponses sont possibles) *

- aux marchés publics ;
- à la protection de l'environnement ;
- à la santé publique ;
- à la protection des consommateurs ;
- à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, ainsi qu'à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information;
- aux intérêts financiers de l'Union européenne ;
- aux dispositions relatives au marché intérieur, y compris les règles de l'Union européenne en matière de concurrence et d'aides d'État, ainsi qu'aux dispositions relatives au marché intérieur en ce qui concerne les règles applicables en matière d'impôt sur les sociétés ou les dispositifs destinés à obtenir un avantage fiscal qui va à l'encontre de l'objet ou de la finalité de la législation applicable en matière d'impôt sur les sociétés ;
- à un autre champ d'application conformément au droit de l'Union qui concerne la Communauté germanophone.

